



ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU CONCOURS

La médiathèque de Bruyères organise une adaptation du concours national intitulé "DIX MOI DIX MOTS" dont les gagnants seront désignés par vote du jury en suivant les conditions définies ci-après.

Le concours se déroulera du samedi 27 janvier 2024 au samedi 04 mai 2024.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1. Le concours est gratuit et ouvert à tous les enfants, à l'exclusion des enfants des membres du jury.

Le concours est ouvert à 3 catégories d'âge selon les cycles scolaires :

Cycle 2 - CP, CE1 et CE2 (6-9 ans)

Cycle 3 - CM1, CM2 et de 6^e (9-12 ans)

Cycle 4 - 5^e, 4^e et 3^e (12-15 ans)

2.2. La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le concours est limité à une seule participation par enfant. La participation au concours est strictement personnelle et nominative.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la disqualification du participant.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent remettre leur création accompagnée de la fiche d'inscription directement à la médiathèque ou par mail à accueil.mediatheque@bruyeres.fr

Le thème de ce concours est « LE SPORT ». Les créations devront respecter ce thème.

Parmi les 15 mots de listés ci-dessous, 10 doivent obligatoirement être utilisés dans le texte.

- Adrénaline
- Prouesse
- Echappée
- Faux-départ
- Collectif
- Hors-jeu
- Champion
- Aller aux oranges
- Mental
- S'encorder
- S'entraîner
- Energie
- Fair-play
- Arbitre
- Échauffement

Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter un lot.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 5 membres : Davina KOHLER et Mikaël CERQUEIRA (agents de la médiathèque), Joëlle MANGIN (adjointe à la culture et aux associations), Maude TACQUET (professeure des écoles à l'école maternelle Jean Rostand) Valérie BERTRAND (professeure des écoles à l'école primaire Jean Rostand), Elodie MARCHAL (professeure-documentaliste au collège Charlemagne).

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jury désignera les vainqueurs. Il y aura 1 gagnant dans chaque catégorie d'âge.

ARTICLE 6 – GAINS

Les gagnants se verront attribuer un lot (composé de livre(s) sur le thème) d'une valeur égale.

ARTICLE 7 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

La médiathèque annoncera les gagnants et remettra les prix (si ceux-ci sont disponibles) le **samedi 25 mai 2024 à partir de 10h**. Cette date pourrait être repoussée à une date ultérieure en cas de contrainte majeure.

NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS

« Dis-moi dix mots » vous invite cette année à vous approprier le vocabulaire du sport et de l'Olympisme. Le sport n'est pas seulement essentiel à la santé, il permet d'inculquer des valeurs de respect (jouer collectif, s'encorder) et de dépassement de soi (faire monter l'adrénaline, partir en échappée, réaliser des prouesses, devenir un champion). Le sport, c'est aussi la détermination (le mental), c'est aussi l'acceptation des règles (le faux-départ, le hors-jeu) et le besoin de faire une pause (aller aux oranges).

Les activités physiques contribuent à lutter contre l'échec scolaire et favorisent la réduction des inégalités sociales et culturelles ; « Dis-moi dix mots » vous propose de vous emparer de ce thème et d'illustrer votre amour ou votre désamour du sport, la crainte de l'échec et le goût de la victoire.

N'oublions pas
qu'il s'agit aussi de plaisir et de partage.

L'entraînement, la répétition, la détermination sont des éléments essentiels pour progresser dans n'importe quelle discipline et monter sur le podium. Mais le sport est aussi affaire d'équipe et de solidarité. Il est porté par une dynamique collective à l'instar du français qui vit et s'enrichit dans la diversité de ses expressions à travers le monde.